



Rachat du prêt immobilier

Par **Chemi83**, le **03/01/2011** à **19:32**

Bonjour, divorcée, j'habite avec mon fils dans le bien immobilier commun, à charge pour moi de rembourser le prêt. Mon ex a fait changer l'adresse auprès de la banque et je ne reçois plus les relevés depuis 2007 (ceci et malgré mes relances auprès de cette dernière, j'habite à 1000 kms). Nous étions mariés sous le régime de la séparation de biens. Je possède 90% de la maison. Le notaire qui s'occupe de la liquidation n'a jamais reçu de nouvelles de mon ex (lettres avec AR...). En sorte qu'il n'a pas payé de provisions, qu'il n'a pas daigné rechercher les lettres avec AR, qu'il refuse la désolidarisation du compte en question. Ma question est la suivante : Puis-je rembourser la totalité de l'emprunt sans que cela me soit préjudiciable de manière à ce qu'il n'existe plus de compte commun? Ce qui me permettrait de ne plus vivre avec cette épée de Damoclès sur la tête car je ne sais pas à l'heure actuelle l'état de ce compte sur lequel je verse les mensualités. Si oui, comment dois-je procéder pour avoir des garanties (je ne voudrais pas que mon ex récupère la moitié de la somme restante à rembourser). Je vous remercie beaucoup.